



Commune d'Allaman

Municipalité

Place de l'Eglise 2
1165 Allaman

Rapport de gestion et comptes communaux 2022

Préavis Municipal n° 2/2023



Vue aérienne d'Allaman le 18.01.2023 – © Valentin Flauraud

* Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte

Table des matières

1	REPARTITION DES DICASTERES du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022.....	5
2	PLAN DE LEGISLATURE 2021-2026	6
3	INTRODUCTION.....	7
4	CONSEIL GENERAL.....	7
5	ADMINISTRATION GENERALE	8
6	SOCIETES LOCALES.....	9
7	ARCHIVES	10
8	COMPTES.....	10
9	BATIMENTS.....	10
10	INFORMATIQUE.....	11
11	DOMAINES ET ESPACES VERTS.....	12
12	EAU ET STATION D'EPURATION.....	14
13	PORT A SEC.....	14
14	PLAGE / CAMPING COMMUNAL / CIMETIERE	15
15	URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS	16
16	MOBILITE.....	21
17	VOIRIE, DECHETS, TRAVAUX	22
18	MANIFESTATIONS.....	23
19	CONTRÔLE DES HABITANTS	25
20	SUBVENTIONS COMMUNALES	25
21	ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	26
22	AFFAIRES SOCIALES.....	27
23	LOCATIONS DE SALLES	28
24	POLICE	28
25	COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES 2022	29
26	CONCLUSIONS DU SYNDIC	33

LISTE DES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'Assurances sociales
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AFJ	Accueil familial de jour
AJEMA	Accueil de jour des enfants région Morges-Aubonne
AMICUS	Banque de données pour l'enregistrement des chiens en Suisse
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges Aubonne Cossonay
ASSAGIE	Association scolaire Aubonne et Gimel – Étoy
ASP	Assistant de sécurité public
CDAP	Cours de droit administratif et public
CMS	Centres Médicaux Sociaux
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DP	Domaine public
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
MBC	Transports de la région Morges Bière Cossonay
Opaïr	Ordonnance sur la protection de l'air
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PAC	Plan d'affectation cantonal
PACom	Plan d'affectation communal
SADEC	Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SIDERE	Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs
STEP	Station d'épuration des eaux usées

Au Conseil général d'Allaman

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil général d'Allaman, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2022.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé 43 fois en séance ordinaire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Monsieur Patrick Hassler	Syndic
Madame Evelyne Erb	Vice-syndique
Monsieur Jacques Cauderay	Municipal
Monsieur Colin Compondu	Municipal
Monsieur Patrick Guex	Municipal



de gauche à droite : Jacques Cauderay, Colin Compondu, Evelyne Erb, Patrick Hassler, Patrick Guex - © Valentin Flauraud

1 REPARTITION DES DICASTERES du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

M. Patrick HASSLER Syndic	Administration générale / Personnel communal Urbanisme / Constructions Police des constructions Sécurité publique / Police PDCOM / PAC Littoral Parc
M. Jacques CAUDERAY Municipal	Routes / Services Industriels Assainissement / Déchets Réseau d'eau et égouts Routes parking et signalisation routière STEP / PGEE SDIS – Étraz Région Procédés de réclame
M. Colin COMPOUNDU Municipal	Bâtiments communaux (Exploitation, entretien, rentabilité) Location de salles Energies renouvelables / Développement durable Finances / Portefeuille assurances Informatique
Mme Evelyne ERB Vice-syndique	Communication / Manifestations Domaines / Espaces verts Port à sec de la Pêcherie / Digue Plage / Camping / Cimetière Demandes abattage arbres protégés
M. Patrick GUEX Municipal	Écoles / ASSAGIE Cohésion social / ARASMAC Église / Culte Refuge Protection civile (ORPC) Transports publics

2 PLAN DE LEGISLATURE 2021-2026

Lors de la séance du Conseil Général du 21 mars 2022, la Municipalité a présenté son plan de législature suivant :

Engagements et forces complémentaires :

- Mobilité
- Energies : respect environnement, déchets
- Échanges : animations du village
- Citoyens : vie familiale, associative, santé/social
- Nature & Patrimoine : pierre angulaire du bien-être et cœur battant de notre identité

La Municipalité souhaite que les projets et impulsions initiés dans le cadre de la législature 2021-2026 puissent s'inscrire dans la durée et constituer une base solide pour les législatures à venir.

Plan de législature 2021 - 2026



5

3 INTRODUCTION

L'année 2022 a été une année complète pour la Municipalité en place depuis juillet 2021 ainsi que pour les nouvelles secrétaires, municipale et adjointe. Ce fut une période bien chargée, remplie à finaliser, à reprendre ou à poursuivre certains dossiers qui n'avaient pu être complètement finalisés, ou à chercher des solutions dans certains dossiers litigieux.

2022 a été le retour à la normale après deux années de pandémie. Les manifestations ont pu à nouveau être organisées de manière plus large.

4 CONSEIL GENERAL

4.1. Rapport des activités

4 conseils généraux

Les 21 mars, 13 juin, 3 octobre, 5 décembre

Lors de ces conseils la Municipalité a entre autres répondu à différentes motions.

MOTIONS

A – Motion traitée

Motion Anne Descuves du 5 octobre 2020 « l'accès aux rives du lac »

Cette motion a été traitée et classée lors de la séance du Conseil Général du 21 mars 2022



- L'embouchure de l'Aubonne représente un vaste domaine végétal de haute valeur biologique encore bien préservé.
- Objectif : assurer la protection des milieux naturels des embouchures de l'Eau Noire et de l'Aubonne.
- Caractéristique du site : Allaman bénéficie d'une bonne accessibilité aux rives du lac. Interruption du chemin de rive, qui contourne les milieux naturels les plus sensibles.

Conclusions : les autorités sont liées aux plans directeurs précités (PDCant et PDCom) et sont dans l'impossibilité d'ouvrir l'accès au secteur visé par la motion, à savoir, celui situé entre le port de la Pêcherie, et le port des Batiaux

B– Motions en suspens au 31 décembre 2022

1. Motion Jacques Cauderay du 6 décembre 2020 « Modification du règlement du CG »
La Municipalité a décidé de procéder à ces modifications, tout en précisant que la DGAIC a lancé une consultation visant la refonte complète de la loi vaudoise sur les communes, adoptée le 28 février 1956 ce qui impactera le règlement du Conseil général.
2. Motion Anne Descuves du 5 octobre 2020 « Allaman Bio »
3. La motion Michel Erb du 6 décembre 2021 concernant notre parc immobilier
La motion est en cours de traitement, un mandat a été octroyé à un bureau d'architectes

6 préavis ont été présentés

Préavis	Conseil général du	Accepté ou refusé
01/2022 : Réfection du ponton	21 mars 2022	Accepté
02/2022 : Rapport de gestion et comptes communaux 2021	13 juin 2022	Accepté
03/2022 : Interface de la gare	13 juin 2022	Accepté
04/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023	3 octobre 2022	Accepté
05/2022 : Nouveau règlement des sépultures et du cimetière	3 octobre 2022	Accepté
06/2022 : Budget 2023	5 décembre 2022	Accepté

5 ADMINISTRATION GENERALE

5.1. Greffe municipal

Le Secrétariat municipal remplit toujours sa mission principale, à savoir assurer le suivi des séances de Municipalité. Cette mission consiste essentiellement à rédiger les procès-verbaux de la séance de la Municipalité et à préparer les courriers et documents administratifs qui découlent des décisions municipales. Le Secrétariat municipal assure aussi l'accueil téléphonique de la Commune ainsi que la réception auprès de laquelle chacun peut s'adresser pour poser des questions et avoir des renseignements de tout ordre.

Au 1^{er} janvier 2022, la Municipalité a engagé Madame Donatella Orzan au poste de secrétaire municipale à 60% et Madame Lydie Jaussi en tant que secrétaire municipale adjointe à 40%.

La secrétaire municipale adjointe s'occupe principalement de la police des constructions et assure le remplacement de la secrétaire municipale lors de ses absences.

5.2. Personnel communal

Conformément aux dispositions de l'art. 44 du règlement du personnel communal du 15 avril 2021, un entretien d'évaluation a eu lieu avec chaque collaborateur.

Le contrat de travail de Monsieur Éric Perret, engagé le 1^{er} août 2021 en qualité d'employé communal adjoint, a été adapté. Son degré d'occupation est fixé à 20% annualisé.

5.3. Visite du Préfet

En date du 18 mars 2022, Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du District, a effectué la visite annuelle de notre Commune.

Dans ce cadre, les documents et registres ci-dessous ont été consultés :

- A. Documents du Conseil Général
- B. Documents de la Municipalité et son administration
 - Bourse communale
 - Contrôle des habitants
 - Greffe municipal

5.4. Naturalisation

Deux dossiers de naturalisation ont été traités courant 2022. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête établi dans le cadre de la procédure, une délégation municipale a auditionné les candidats, et la Municipalité a préavisé favorablement les deux demandes.

5.5. Crise énergétique - PRU

En prévision d'une potentielle pénurie d'énergie, les communes ont été appelées à mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU), à raison d'un PRU par commune jusqu'à 5000 habitants. Ces points de rencontre d'urgence sont principalement destinés aux personnes vulnérables.

Les Communes de Féchy, Perroy, et Allaman se sont regroupées pour la mise en place de cette installation située à Perroy, dans les locaux de la STEP intercommunale d'ores et déjà équipée d'une génératrice; la STEP comprend un bureau, un local sanitaire équipé d'une douche.

La protection civile du District de Morges a organisé une série de formations à l'outil de suivi de la situation.

6. SOCIÉTÉS LOCALES

La Municipalité tient à remercier l'ADAA (Association de développement et animation d'Allaman). En effet, la jeune Association a contribué activement à la vie de notre village. Que ce soit avec des apéritifs ponctuels, la tenue du bar lors de la fête nationale, sa participation aux célébrations de Noël ou encore avec la bibliothèque publique, ce sont autant d'actions rassembleuses partagées avec bonheur par les habitants. La Municipalité leur en sait gré et se réjouit de la poursuite de ces activités

7. ARCHIVES

Les archives communales sont tenues par la société Pro Archives. Elle est mandatée pour trier, classer, épurer et inventorier les archives communales dans le respect de la loi vaudoise sur l'archivage (Larch). En 2022, ces archivistes professionnels ont réalisé les tâches suivantes :

- Papier éliminé : 1.21 mètre linéaire (ml)
- Nombre de classeurs épurés et reconditionnés : 34
- Pile de documents en vrac épurés et reconditionnés : 0,3 ml
- Nombre de dossiers épurés et reconditionnés : 288
- Nombre de dossiers de construction épurés : 2
- Nombre de notices saisies dans l'inventaire des archives : 215
- Nombre d'heures effectuées par les archivistes en 2022 : 175,75, soit 22 jours de travail

8. COMPTES

Les comptes 2022 se soldent comme suit :

Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2'935'169.99	3'359'100.27	2'917'691.05	2'786'875.00	2'759'540.84	2'786'895.34
423'930.28		-130'816.05		27'354.50	
Excédent de revenus		Excédent de charges		Excédent de revenus	

Les revenus finaux sont nettement plus élevés qu'escomptés au budget, notamment suite à l'encaissement de divers droits de mutations (CHF 517'345) liés à des transferts immobiliers intervenus dans l'année ainsi qu'à l'augmentation des encaissements liés aux impôts des personnes physiques et morales. Les revenus totaux sont donc plus élevés de CHF 572'225 que prévu au budget 2022. Les charges sont, quant à elles, stables par rapport au budget. Il est rappelé que les impôts dits « conjoncturels » ou « extraordinaires » sont reversés en partie à l'État de Vaud via la facture sociale (env. 50%).

Les commentaires relatifs aux comptes se trouvent au point 25.

9. BATIMENTS

Maison « La Lézardière » (Gare 14)

La subvention demandée liée à l'installation de la pompe à chaleur a été perçue en 2022. La maison présente des problèmes d'humidité de longue date et ceux-ci se sont accentués suite aux travaux d'isolation. Une solution devra être trouvée dans un futur proche.

Bâtiment de l'Eglise

Rien à signaler

Salle communale du Four

Rien à signaler

Bâtiment administratif et grande école

Par suite d'une fuite d'eau survenue en 2021, des travaux de remise en état ont été effectués et pris en charge par l'assurance. Dans ce cadre, la peinture complète du bureau du greffe a été refaite, les luminaires ont aussi été changés. Le mur touché dans le local des archives a également été repeint.

Une réfection complète de la salle de municipalité a été initiée fin 2022. Les travaux consistent à l'isolation du mur nord, la réfection des peintures, démontage des armoires murales, ponçage du parquet et changement du mobilier. Les travaux se poursuivront en 2023.

Café restaurant de la Gare

Des travaux de rénovation ont été entrepris et financés par les locataires sous contrôle de la Municipalité, par l'intermédiaire de la gérance VPI. Le remplacement du carrelage a été pris en charge par la Commune conformément à ce qui était prévu au budget.

Grande salle de la Gare

Une mise en passe a été effectuée suite aux récents travaux.

Maison Chantemuids

À la suite d'un dommage causé par des tiers, des travaux de réparation ont eu lieu. Une indemnité a été perçue de notre assurance.

Bâtiment ancienne Petite Ecole (Grand Rue 10)

Le remplacement complet des portes de cuisines des trois appartements a été entrepris conformément à ce qui était prévu, à notre entière satisfaction.

Le départ du locataire du rez-de-chaussée nous a permis d'effectuer des travaux d'entretien (peintures et carrelage).

Il a été décidé, sur proposition de notre gérance, de changer la méthode de décompte de frais pour les locataires. Nous sommes donc passés de la méthode effective à forfaitaire avec l'accord des locataires. Ce système est plus adapté à la situation du bâtiment, dont une partie des charges est payée directement par la Commune. Les acomptes facturés ainsi que les charges payées entre 2018 et 2022 ont été débités et crédités dans les comptes 2022.

10. INFORMATIQUE

Le parc informatique continue d'être maintenu à niveau. Un nouvel ordinateur portable ainsi qu'un écran ont été achetés pour le secrétariat. L'ensemble du personnel communal est régulièrement sensibilisé quant aux risques liés aux cyberattaques.

Site internet

Des échanges ont eu lieu avec le prestataire i-com afin de revoir la structure du site internet. Les premières démarches ont débuté fin 2022 et se poursuivront en 2023.

11. DOMAINES ET ESPACES VERTS

Verger communal

Les ruches installées sans autorisation au sein du biotope ont été déplacées le long de la haie vive du verger communal. Un contrat de prêt à usage a été discuté et signé par les apiculteurs.

Rappelons qu'en saison, les fruits des arbres du verger communal sont à disposition des citoyens.



Forêts

Forages exploratoires de la DGE au Chemin Creux

La nappe phréatique du cône de déjection de l'Aubonne représente une ressource potentielle intéressante d'eau potable. Menés par l'État de Vaud, en collaboration avec la commune d'Allaman, des forages ont pour but de mieux connaître cette nappe, en lien avec sa préservation et son exploitation éventuelle.

Pose de piézomètres



Les piézomètres ont été installés le long du Chemin Creux, ces tubes permettent d'accéder à l'eau de la nappe phréatique et d'en relever le niveau piézométrique.

De gros **travaux forestiers d'abattage et d'élague** ont été effectués, toujours au chemin Creux, afin d'en assurer la sécurité.

Vaud Rando, l'association du tourisme pédestre vaudois, a soutenu financièrement cette action. Nous lui en sommes très reconnaissants.



Du bois de feu issu des travaux d'abattages effectués au chemin Creux a été proposé en stères aux concitoyens.

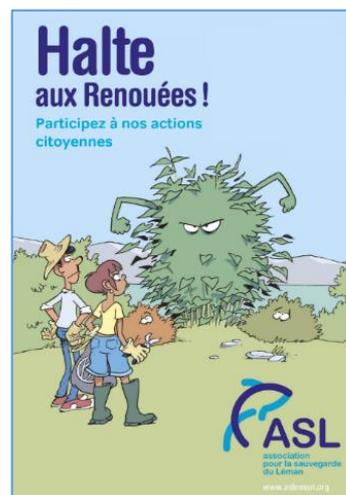
Plantes invasives

En mars, une équipe de spécialistes a effectué des travaux dans la roselière contre les indigos bâtards.

Comme chaque année, un appel aux bénévoles a été lancé.

Huit journées entre mai et septembre ont été consacrées aux renouées qui envahissent le bord du lac et les rives de l'Aubonne.

Le 7 novembre, ce sont des amorphes qui ont été arrachées à la roselière.



Vignes communales

Les acheteurs du vin de la réserve communale ont pu retirer leurs cartons le samedi 25 juin et en ont profité pour partager un apéritif sur le parvis de l'Église.

Barrière du chemin des Ânes

Le système de fermeture de la barrière n'ayant jamais fonctionné, une fermeture au moyen d'une simple chaîne a été mise en place. À la demande de la Municipalité, les pêcheurs et promeneurs allamanais jouent le jeu et ferment cette barrière durant les weekends de la saison estivale afin d'empêcher les conducteurs d'aller se parquer dans la forêt. Une solution plus pérenne est recherchée.

12. EAU ET STATION D'EPURATION

12.1. STEP

Le toit de la biologie de la STEP a été remplacé. Un entretien courant des machines a aussi été fait. Compte tenu des mesures mises en place par le Canton concernant la pénurie d'électricité, nous avons dû installer une génératrice et une prise externe. Ces montants n'étaient bien évidemment pas prévus au budget.



13. PORT A SEC

Réfection du ponton

À la suite de l'acceptation du préavis 1/2022, l'ancien ponton de mise à l'eau des bateaux du port à sec a été entièrement rénové. Son inauguration a eu lieu début décembre en présence des ouvriers et d'une quinzaine de locataires.



14. PLAGE / CAMPING COMMUNAL / CIMETIERE

Plage – Camping

Le ponton « en Verex » sis devant le parking de la plage a été remis à la commune d'Allaman qui en assume désormais l'entretien et la sécurité.



- Passerelle autorisée le 31 mars 1954 pour le service des forêts, chasse et pêche.
- Le 9 mai 2022 la DGE autorise le transfert de l'autorisation à notre Commune.
- L'autorisation est remise à jour incluant le radeau pour une redevance annuelle identique de CHF 40.-.

Camping

Le 27 septembre, une rencontre a eu lieu avec les locataires du camping qui ont été informés des projets à venir.

Les locataires de la partie sise à l'Ouest du restaurant de la Pêcherie ont été informés de la résiliation de leurs baux à fin 2023.



Par ailleurs, afin d'améliorer l'image du bord de lac, les locataires du camping ont été priés de respecter le règlement toujours en vigueur et de nettoyer leur place respective.



Cimetière – Jardin du souvenir

Le préavis 5/2022 concernant le nouveau règlement des sépultures et du cimetière a été accepté. Ce règlement remplace celui de 1980. Il a été réorganisé par section en tenant compte du Jardin du Souvenir qui n'existait pas à l'époque.

Un pupitre pour la pose de plaques mémoire a été ajouté au Jardin du Souvenir.

Cette démarche a été appréciée par les proches des défunts. À leurs demandes, les plaques nominatives ont été apposées au pupitre.



15. URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS

15.1. Plan d'affectation communal – PACom

Dans ses séances des 13 juin, 3 octobre et 6 décembre 2022, le Conseil Général a régulièrement été informé de l'avancement de ce projet, d'ores et déjà déposé à l'examen préalable des services de l'État en juin 2021. Pour mémoire, les différentes étapes suivantes se sont déroulées en 2022 :

En date du 28 mars, la Direction générale du territoire et logement - DGTL a retourné les préavis des services cantonaux réunis dans le cadre de l'examen préalable du projet. Certains préavis sont parvenus ultérieurement. Le projet de PACom, composé du plan général, du plan du village, du règlement et du rapport d'aménagement 47OAT fait l'objet d'adaptations, en fonction des remarques enregistrées.

Dans son préavis, la DGTL relève que l'information publique est insuffisante, et sollicite l'organisation d'une démarche participative au sens de l'art. 2 LATC ; ce processus a un caractère obligatoire.

Compte tenu du cadre légal particulièrement contraignant, et du projet déjà bien avancé, la Municipalité relève que la marge de manœuvre participative est très limitée.

La démarche informative et participative, mise en place avec la collaboration du bureau PLAREL, s'est clôturée le 1^{er} décembre ; 5 interventions ont été enregistrées.

15.2. Plan d'Affectation Cantonal - PAC Littoral

Les communes d'Aubonne, Allaman, Etoy et Saint-Prex sont représentées au sein du comité de gestion de « Littoral Parc. Ce comité est présidé par le Syndic d'Etoy, commune siège : plusieurs services cantonaux sont également représentés, ainsi que l'ARCAM.

Courant 2022, le comité s'est réuni à 4 reprises, et s'est prononcé sur les points suivants :

- Plan de mobilité de Site (PMS)
- Fonctionnement du comité
- Révision du plan d'affectation – PAC Littoral Parc
- Projet en cours
- Statuts de l'association Littoral Parc
- Divers sujets

De plus, la 25^{ème} assemblée générale ordinaire de l'Association du Littoral Parc s'est tenue le 26 juin 2022.

15.3. Projet de réaménagement de l'interface voyageurs de la gare d'Allaman

Dans sa séance du 13 juin 2022, le Conseil Général a octroyé un crédit de CHF 90'000.- relatif à l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface voyageurs de la gare d'Allaman. Cette étude est conduite en partenariat avec la Commune d'Aubonne, et avec l'accompagnement de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). L'étude est cofinancée par Aubonne et la DGMR

Elle a pour but de proposer un aménagement et un principe d'exploitation de l'interface de la gare d'Allaman, en tenant compte des objectifs à atteindre pour les différents modes de déplacements et pour l'espace public de l'interface.

L'étude préliminaire devra préciser les éventuelles emprises, les principaux impacts environnementaux, patrimoniaux, physiques et techniques, ainsi qu'un chiffrage du projet.

Elle se déroulera en 4 étapes :

- Diagnostic, contraintes et objectifs : identification des dysfonctionnements, des besoins en termes de fonctions à prévoir dans l'interface (dimensionnement compris) et en termes d'approche des flux (en accès et à l'intérieur de l'interface ainsi que d'éventuels flux en transit) et des contraintes à prendre en compte ;
- Étude de variantes d'aménagement et étude de son évolutivité à long terme ;
- Établissement des plans d'avant-projet sommaires des aménagements de base et potentiel de l'interface, permettant de définir l'implantation, le dimensionnement de l'interface TP (la gare routière, la dépose minute, les taxis, le P+R, le B+R...) et de son évolution en cas d'implantation des installations ferroviaires sur le site;
- Chiffrage des deux aménagements à +/- 30%, avec mise en évidence des objets éligibles à un subventionnement au titre des interfaces de transports publics.

Notre Commune participe au groupe technique et au groupe décisionnel.

En 2022, l'étude, qui s'avère particulièrement complexe, s'est principalement focalisée sur le diagnostic et sur les enjeux des différents projets connexes à intégrer.

15.4. Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles

Immeuble communal grand-rue 10 : servitude

La Municipalité a signé la modification d'une servitude de passage à char inscrite au début du siècle passé grevant la parcelle n°17 d'Allaman, propriété de la Commune ; l'assiette et l'exercice de cette servitude est actualisée et correspond désormais à la réalité du terrain.

Cette opération a nécessité l'utilisation de l'autorisation générale délivrée par le Conseil Général le 4 octobre 2021 de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles jusqu'à un montant de CHF 50'000.- TTC par cas, pour la durée de la législature.

Domaine du Château d'Allaman : vente aux enchères

En date du 25 mai 2022, l'office des faillites de l'arrondissement de la Côte a procédé à la vente aux enchères des parcelles n° 93, 472 et 473 d'Allaman.

La Municipalité, de concert avec l'inspecteur des forêts du 14^{ème} arrondissement, s'est intéressée à la parcelle n°472, s'agissant d'une forêt d'une grande qualité d'une surface d'environ 131'000m².

Finalement, ces trois objets ont été acquis par le Groupe Franck Muller, propriétaire du Château depuis 2021. Cette opération permet de reconstituer le domaine initial.

15.5. Dossiers impliquant la contribution de conseils à caractère juridique

Grande Salle

Pour répondre aux vœux de la CoGest lors de l'exercice 2021, la Municipalité a engagé une expertise visant à constater les présumés défauts, définir les responsabilités et répartir les coûts de mise en conformité ; un cahier des charges visant à définir l'étendue de l'expertise a été rédigé à cet effet.

L'expert est appelé à se prononcer sur des présumés défauts de construction touchant plusieurs domaines (maçonnerie, construction métallique, etc.) Des avis de défauts ont été adressés aux entreprises concernées, et une première séance d'instruction a été organisée par l'expert en novembre 2022. D'autres points touchant les mandats partiels et l'organisation du chantier seront également examinés.

Il est rappelé que le concept de protection incendie inscrit au permis de construire de l'extension du 10 septembre 2020 n'a pas été respecté, et qu'en l'état, la Municipalité n'est pas en mesure de délivrer le permis d'utiliser.

Par ailleurs, la capacité d'occupation confirmée dans le permis de construire précité est limitée à 100 personnes ; cette restriction est-elle fondée sur la norme de protection incendie du 1^{er} janvier 2015.

La question de redonner une capacité d'occupation proche de celle fixée initialement, à savoir 280 occupants en configuration spectacle et 200 en configuration banquet est abordée ; des mesures complémentaires seront probablement nécessaires, en regard de la norme et directives AEAI en vigueur.

Port à sec de la Pêcheurie – conteneur maritime

A – Police des constructions

Par décision du 24 janvier 2022, la Municipalité a refusé le permis de construire du conteneur en tant que tel et ordonné la remise en état des lieux. Cette décision est entrée en force, suite au jugement de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal du 19 mai 2022 (AC.2022.0072).

Cette décision est fondée sur les aspects non réglementaires observés, à savoir :

- Non-respect des dispositions du plan d'extension partiel (PEP) Rives du Lac du 6 mai 1983 (parcelle inconstructible).
- Non-respect des dispositions du règlement communal du Port de la Pêcheurie.

L'ordre d'enlèvement prononcé est proportionné par rapport au but visé par la loi.

B – Droit du bail

Parallèlement aux démarches de droit administratif précitées, en date du 31 janvier 2022, la Commune d'Allaman a résilié le contrat de bail du 21 décembre 2019 et son avenant du 17 juin 2021, portant sur la place n°50 et la mise à disposition d'un conteneur maritime pour exercer diverses activités nautiques, pour le 31 décembre 2024. La résiliation précisait que l'objet du bail devrait être adapté aux nouvelles circonstances, la mise à disposition d'une surface compatible avec le règlement communal du port de la pêcheurie demeurant naturellement réservée.

Les locataires ont contesté la fin des rapports de bail et ont ouvert action devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer.

Lors de la première audience, les pourparlers ont en l'état échoués et une nouvelle audience auprès de la Commission de conciliation a été sollicitée. La cause a été suspendue.

La Municipalité a proposé un projet de convention offrant une solution de substitution au conteneur illicite, permettant l'usage du cabanon en bois situé à proximité de l'aire de camping ; au 31 décembre 2022, les locataires n'ont donné aucune suite à cette proposition.

15.6. Police des constructions

Comme signalé au Conseil général lors de sa séance du 3 octobre 2022, la Municipalité a mandaté un nouveau prestataire pour la police des constructions et la prévention des accidents dus aux chantiers : Le Bureau Masotti Associés SA (MASA).

Certains désaccords entre le Service technique intercommunal, basé à Gland, et la Municipalité sont à l'origine de cette décision ; pour mémoire, le STI avait été mandaté le 1^{er} juillet 2018.

Avant de conclure le nouveau contrat avec MASA, la Municipalité s'est approchée d'autres Municipalités de communes voisines disposant d'un Service technique.

Finalement, le bureau Masotti Associés SA a été retenu pour ses compétences dans les deux domaines susmentionnés, et pour les conditions de collaboration ; Il y a également lieu de rappeler que par le passé, MASA avait déjà œuvré durant de nombreuses années pour notre Commune.

Prévention des accidents dus aux chantiers

Courant 2022, le mandataire MASA a effectué 12 visites de chantiers suivies d'un rapport, a participé à trois séances de chantier ; 12 contrôles visuels ont eu lieu.

Dans son rapport annuel, le Préposé communal à la prévention des accidents dus aux chantiers relève de nombreuses situations non conformes, en grande partie due à la conjoncture actuelle qui demande des délais de réalisation toujours plus serrés.

Permis de construire délivrés

Deux demandes de permis de construire ont fait l'objet d'opposition dans le cadre des procédures d'enquête publique. Il s'agit :

Parcelle 26

Démolition partielle de l'annexe ECA n°226, démolition complète d'un garage non cadastré, création d'un garage enterré et aménagements extérieurs.

Après avoir entendu les parties, l'opposition collective a été écartée et le permis de construire a été délivré.

Parcelle 481

Transformation de la villa existante, création d'un atelier de pêche.

Après avoir entendu les parties, l'opposition collective a été retirée et le permis de construire a été délivré.

Parcelles 24-25

Élargissement (ou plutôt déplacement) du chemin d'accès au garage.

Après vérifications, la Municipalité a estimé que les travaux en question remplissaient les conditions fixées à l'article 68a RLATC (règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions), et a décidé d'appliquer le non assujettissement à autorisation. Le propriétaire voisin va vraisemblablement déposer un recours auprès de la CDAP à l'encontre de la décision susmentionnée.

Genre de permis	Date délivrance	Parcelle	Nature de travaux	N°CAMAC
Permis de construire	21.02.2022	43	Création d'une cabane de jardin et déplacement de deux places de parc extérieures	Dispense
Permis de construire	25.07.2022	26	Démolition partielle de l'annexe ECA n°226, démolition complète d'un garage non cadastré, création d'un garage enterré et aménagements extérieurs	180481
Permis de construire	26.09.2022	90	Changement de la production de chaleur par une PAC air-air	213198
Permis de construire	06.10.2022	481	Transformation de la villa existante, création d'un atelier de pêche	194649
Permis de construire	06.10.2022	105	Pose d'une nouvelle isolation périphérique, rénovation de la toiture existante et pose de panneaux solaires	208699
Permis de construire	19.12.2022	205	Transformation de l'habitation existante et des vestiaires du restaurant. Création de deux velux et pose de tuiles photovoltaïques	210884

Permis d'habiter ou d'utiliser	14.02.2022	90	Démolition des bâtiments ECA n°290a et n°290b	191165
Permis d'habiter ou d'utiliser	18.03.2022	191	Deux brassières à amphibiens	195630
Permis d'habiter ou d'utiliser	18.03.2022	397	Création d'un mur de protection	Dispense
Permis d'habiter ou d'utiliser	04.04.2022	184	Pose de 8 cm d'isolation périphérique et transformation du sous-sol du bâtiment ECA 214 Rehaussement du toit annexe ECA 215 et fermeture de la partie couverte Aménagements extérieurs, pavés et clôtures	140675
Autorisation municipale	05.09.2022	364	Remplacement d'une pompe à chaleur air/eau	Dispense
Autorisation municipale	26.09.2022	68	Réfection des façades et création d'un accès piéton	Dispense
Autorisation municipale	10.10.2022	479	Réfection des menuiseries extérieures	Dispense
Autorisation municipale	19.12.2022	122	Remise en état du hangar existant	Dispense
Non soumis à autorisation	10.05.2022	73	Installation de panneaux solaires en toiture	Dispense
Non soumis à autorisation	07.11.2022	24-25	Elargissement du chemin d'accès au garage	Dispense

16. MOBILITE

16.1. Transports publics

La ligne de bus 724 desservie par la société MBC, traverse notre village avec plusieurs arrêts dont celui situé à l'entrée Nord du village. Cette ligne de bus permet aux usagers d'aller à la Gare d'Allaman dans un sens et dans l'autre de se déplacer jusqu'à la Gare de Morges. On constate que le public utilise fréquemment cette ligne de transport pour les déplacements locaux.

D'autre part, nous avons demandé à la société MBC de respecter les arrêts dont celui situé au parking Nord du village avec l'abribus. Des discussions sont en cours pour modifier cet arrêt afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder au transport et aussi de respecter les horaires en place. Ceci devrait prendre forme en 2023.

Fréquentation de la ligne 724 :

Arrêts	Montées direction Allaman	Montées direction Morges
Allaman, gare sud	-	35'163
Allaman, château	110	265
Allaman, Grand Rue	762	986

Les MBC ont transporté 219'209 voyageurs en 2022 sur la ligne 724 soit une évolution de 16% par rapport à 2021. Cette augmentation est principalement due au retour des voyageurs suite à la pandémie de Covid-19.

17. VOIRIE, DECHETS, TRAVAUX

17.1. Déchets

Pour avoir des informations sur les statistiques déchets de notre Commune :



Le tri séparé des déchets à la Plage a été reconduit pour l'année 2022.

L'augmentation du prix du transport a eu un impact sur la déchetterie mais de manière encore limitée pour 2022.

17.2. Routes

Compte tenu d'une étude sur la gestion des parkings à la Plage, la réfection de la route de la Plage a été reportée.

Pour faciliter le nettoyage des bords de routes une brosse métallique a été acquise. Elle se clipse sur l'outil que nous avons déjà.



Un travail conséquent concernant l'interface de la gare (Préavis No 3/2022) a été initié par le Canton en collaboration avec notre commune et celle d'Aubonne ainsi que les CFF et les transports publics. Patrick Hassler, Syndic, fait partie du groupe décisionnel et Jacques Cauderay du groupe technique. Les deux municipaux mettent tout en œuvre pour défendre les intérêts de la Commune.

18. MANIFESTATIONS

Nouveaux citoyens

Le 16 mars 2022, une réception a été organisée pour les nouveaux citoyens. Après les années Covid, une cinquantaine d'invités ont répondu présents et ont été reçus par la Municipalité et les employés municipaux.



Repas des employés de la Commune avec la Municipalité

Plutôt qu'un traditionnel repas de fin d'année pendant les journées déjà surchargées de décembre, c'est le 7 février qu'a été organisé le repas annuel des employés et de la Municipalité. Une équipe au complet à laquelle se sont joints la Bourse et les employés de la STEP. Le restaurant du Chasseur nous a réservé une réception chaleureuse avec des grillades toujours aussi goûteuses.

Fête nationale

La fête nationale s'est déroulée sur la place de loisirs à l'entrée Nord du village. Plus de 120 participants ont partagé grillades, buffet de salades et bonne humeur.



Sortie des Aînés

Le 21 septembre, le bus a fait une première halte à la chocolaterie de Broc. Nos participants ont ensuite découvert le bourg de Gruyère et sa riche gastronomie.



Seniors, arnaques et autres vols à l'astuce

Les seniors ont été invités mercredi 5 octobre à participer à une présentation organisée par la police cantonale à la Grande Salle. Le premier volet était consacré aux arnaques et autres vols à l'astuce. Près d'une vingtaine de personnes ont reçu des conseils et informations et pu poser leurs questions. Il est intéressant, mais aussi triste, de relever que toutes les vidéos présentées, des cas réels, avaient été réalisées en territoire vaudois pendant l'année ! Une prévention d'actualité donc. À la demande des participants, une deuxième partie consacrée à la cybersécurité sera organisée au printemps 2023.

Père Noël et soirée de Noël

La traditionnelle tournée du Père Noël dans notre région a eu lieu le samedi 17 décembre 2022 et ce dernier s'est arrêté à Allaman sur le parvis de l'Église. Il est venu accompagné de son âne apporter aux enfants les cornets garnis et entendre les chants de Noël. Nos 2 employés communaux ont magnifiquement organisé cette manifestation avec un braséro et des boissons chaudes et froides.



Après le départ du Père Noël, parents et enfants étaient invités à l'église pour entendre des contes racontés par l'association « L'oreille qui parle ». Cette manifestation a récolté un franc succès et les enfants avec les parents ont été enchantés.

19. CONTRÔLE DES HABITANTS

Notre préposée au Contrôle des habitants œuvre depuis plus de 10 ans dans notre Commune à 20%. Elle enregistre les arrivées, les départs, les naissances, décès et naturalisations. Elle traite les demandes et les renouvellements de permis, pourvoit aux demandes de cartes d'identité, renseigne les habitants sur les processus administratifs et fournit diverses attestations aux citoyens qui en font la demande.

De plus, elle tient le livre des inhumations, le registre des entreprises et des citernes, la liste des chiens et la base de données AMICUS.

Elle s'occupe d'enregistrer les votes anticipés et œuvre en étroite collaboration avec le bureau du Conseil. Elle contrôle les signatures lors des listes d'initiatives ou de référendums.

19.1. Mutations enregistrées

	2022	2021
Arrivées	62	74
Départs	72	86
Naissances	1	5
Décès	3	3
Naturalisations	0	3

Nombre d'habitants au 31.12.2022 : **428**

19.2. Votations 2022

Date	Votations	Nombre électeurs	Nombre votants
13.02.2022	Fédérales	253	140
20.03.2022	Élection Grand Conseil 1er	254	116
10.04.2022	Élection Grand Conseil 2ème	252	119
25.09.2022	Fédérales	253	151

20. SUBVENTIONS COMMUNALES

Deux-roues électriques

Quatre subventions ont été accordées pour un total de CHF 2'000.-.

Installations photovoltaïques

Une subvention a été accordée pour un montant de CHF 3'000.-.

21. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

21.1. ASSAGIE

L'Association Intercommunale Scolaire Aubonne, Gimel-Étoy, qui regroupe les communes d'Allaman, Aubonne, Bougy-Villars, Buchillon, Étoy, Féchy, Gimel, Lavigny, Montherod, Saint-Livres, Saubraz, Essertines-sur-Rolle et St-Oyens, fonctionne avec un comité de direction très impliqué et qui continue à œuvrer au mieux pour les intérêts de l'association et des élèves scolarisés. À noter une bonne gestion des locaux et des installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que des transports scolaires, cantines scolaires et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Nos délégués, membres du Conseil général d'Allaman, siégeant lors des conseils intercommunaux de l'ASSAGIE sont Mme Denise Rey et M. Frédéric Giavina qui se joignent à M. Patrick Guex, municipal, afin d'y représenter notre Commune.

21.2. Ecoles

Les enfants d'Allaman profitent des transports scolaires pour se rendre à l'école soit sur le site de Féchy ou d'Aubonne. Depuis 2021, les élèves ont un nouvel abribus. Créé à cet effet à l'entrée du Nord du Village, ce dernier permet aux enfants d'attendre les transports scolaires dans une zone sécurisée.

21.3. ARASMAC

L'Association Régionale pour l'Action Sociale pour les régions Morges, Aubonne, Cossonay est composée des 56 communes du district de Morges. Elle a pour but d'appliquer les dispositions de la Loi sur l'action sociale vaudoise mises dans les attributions des Associations de Communes, et d'appliquer le règlement sur les Agences d'Assurances Sociales. Elle a aussi comme but optionnel l'accueil de jour des enfants.

L'antenne de l'AAS (Agence d'Assurances sociales) qui se trouvait à Aubonne a été fermée. Notre commune est donc rattachée au bureau de l'AAS de Morges-Ouest. En cas de besoin les demandes se font dorénavant au Centre Social régional, Rue de Couvaloup 10 à Morges.

Concernant l'accueil de jour des enfants, les bureaux de l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants région Morges Aubonne) et de l'AFJ (Accueil Familial de Jour) se trouvent toujours à Morges, à la Rue des Fossés 4.

La Commune d'Allaman fait partie de l'AJEMA et les familles peuvent bénéficier des services offerts par cette structure d'accueil.

21.4. Protection civile / ORPC Morges

Depuis 2012, nous faisons partie de la nouvelle organisation PCi (ORPC) centralisée dans le district de Morges. Cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay. L'ORPC de Morges a été sollicitée durant l'année 2022 par les effets du Covid-19. Mise en place et organisation de centres de vaccinations ainsi que l'appui aux structures locales (Centre médicaux Sociaux et maisons de retraite).

Notre ORPC était anciennement rattachée à la bourse de la Commune de St-Prex pour la gestion des factures. Depuis 2022, l'ORPC est autonome et gère elle-même les aspects financiers.



Lien QR pour le rapport activités 2022 :

21.5. SIDERE

Le Sidere a entrepris de gros travaux sur la crépine (cette information est passée au téléjournal de la Suisse romande), en espérant régler le problème des moules Quagga. Ce souci a conduit à des restrictions d'eau.



21.6. SDIS Etraz-Région

Notre municipal Jacques Cauderay est le président de cette association intercommunale.

Effectif SDIS au 31.12.2022 : **265**

Pour Allaman : Alarme justifiée : 10

Lien pour le rapport d'activités 2022 :



22. AFFAIRES SOCIALES

22.1. Fondation de la Côte

Monsieur Patrick Guex, municipal, est un des représentants du district de Morges au sein de la Fondation de la Côte. Nommé en 2021 Vice-président du Conseil de Fondation, il est actif depuis 7 ans dans cette fondation en contact avec les 2 hôpitaux de la Côte Morges et Nyon et les CMS (Centres Médicaux Sociaux) en place.

Les défis à relever sont importants au vu des besoins de notre population vieillissante en augmentation.

22.2. Église / Culte

L'année 2022 est marquée par l'arrivée dans notre paroisse, de notre nouvelle diaconesse Madame Sonia Thuégaz. Le Noël à l'église s'est déroulé dans le cadre de la paroisse et en collaboration avec la Commune d'Allaman et l'appui de notre société locale l'ADAA.

La fonction de marguillier à l'église d'Allaman est exercée par Madame Véronique Piguet.

23. LOCATIONS DE SALLES

23.1. Grande salle (Gare) et Salle du Four

Au Conseil général du mois de juin 2022, Monsieur Patrick Guex a informé les conseillers et les conseillères que les locations de la Grande Salle de la gare et de la Salle du Four sont reprises par son collègue municipal, Monsieur Colin Compondu. En effet, ce dernier gère dans son dicastère les biens immobiliers de la Commune d'Allaman.

23.2. Refuge forestier intercommunal Les 3.com – Allaman – Bougy-Villars - Féchy

Le Refuge intercommunal, situé sur la Commune de Pizy, facile d'accès et bénéficiant d'un cadre magnifique, offre la possibilité d'accueillir des manifestations durant toute l'année. Un système de location a été mis en place pour permettre de le louer via le site de la Commune de Féchy; un lien est aussi disponible sur notre site internet. À la suite de chaque réservation, un courriel de confirmation est adressé au demandeur. Tous les habitants de la Commune d'Allaman ont reçu une fiche signalétique avec les caractéristiques du refuge.

Les toilettes sèches situées à l'extérieur du refuge ont été reconstruites, à la suite de dégâts naturels. En effet un arbre s'était abattu lors d'une tempête sur notre infrastructure. Toutes neuves, elles fonctionnent très bien. Les toilettes « usuelles » sont réservées aux personnes à mobilité réduite, comme initialement prévu.

Les 3 tables extérieures et bancs en bois massif faits sur mesure ont été offerts par les trois communes. A la belle saison, il est également possible d'y faire des grillades à l'endroit réservé à cet effet.

Il est à relever que depuis le lancement de la location du refuge les réservations sont en augmentation, ce qui démontre que les habitants de la région profitent pleinement de cette belle réalisation. En effet, le budget ciblait sur 50 locations et depuis 3 ans nous constatons une base de 90 locations annuelles. L'année 2021 ne fait pas référence avec la période de confinement due au Covid-19.

24. POLICE

Le contrôle de stationnement sur notre Commune est assuré par les assistants de sécurité (ASP) de la Commune d'Aubonne, sur la base d'une convention en vigueur depuis 2013; celle-ci doit être réactualisée en ce qui concerne la fréquence des interventions, les tarifs, et autres conditions.

Des pourparlers sont en cours à ce sujet.

La Municipalité d'Aubonne envisage revoir les effectifs de son corps de Police (actuellement 2 ETP, contre 2,7 lors de la signature de la convention).

24.1. Assistants de sécurité publique

Ce sont deux assistants de sécurité publique d'Aubonne avec qui nous collaborons qui s'occupent du territoire d'Allaman.

Nombre d'interventions	34
Temps consacré	33 heures et 30 minutes
Nombre d'amendes d'ordres	205
Améliorations	Parking des Ânes, emplacement de manœuvre pour le bus

Les assistants de sécurité publique n'ont rencontré aucune difficulté et n'ont rien à signaler de particulier sur les interventions.

24.2. Gens du voyage

Dimanche 21 août, la Municipalité a été informée sur le fait que les gens du voyage se sont installés sauvagement sur le parking du personnel IKEA.

De nombreux pourparlers ont eu lieu entre le Préfet du District, la Gendarmerie vaudoise, la Direction d'IKEA, et la Municipalité.

Des arrangements ont été mis en place entre la Commune et IKEA permettant une occupation facilitée de nos parkings communaux durant une partie de cette période.

A force de négociations, et grâce à un engagement efficace des autorités cantonales, la situation s'est débloquée, et les gens du voyage ont quitté Allaman le 2 septembre et se sont dirigés sur Nyon.

24.3. Gendarmerie

La gendarmerie est très attentive aux mouvements suspects observés dans le secteur de la gare et de la forêt du Château.

Pour 2022, la gendarmerie fait état, par rapport à l'année précédente, d'une légère augmentation des infractions, qui résulte tout à fait normal pour un village comme Allaman d'autant plus qu'elle bénéficie d'une gare et de commerces (Centre Littoral Coop).

25. COMMENTAIRES RELATIFS AUX COMPTES 2022

10 Autorités, comptes 101.300.1 et suivants

Le budget a été dépassé de CHF 3'747.- au niveau des rétributions du Conseil général. Celles-ci sont toutefois dans la ligne de ce qui a été payé en 2021.

11 Administration, comptes 110.301.1 et suivants

Les charges sociales se sont avérées légèrement plus élevées que prévues au budget. Celles-ci sont toutefois sur la même ligne qu'en 2021.

Les honoraires et prestations de services se sont avérés plus élevés, notamment à la suite d'une expulsion pour laquelle la commune a dû prendre en charge une partie des frais pour CHF 4'200.-. Ce compte contient également la gestion des archives pour CHF 17'000.-, la révision des comptes pour CHF 3'700.- ainsi que divers frais liés à l'administration.

12 Service de l'économat et informatique, comptes 120.310.1 et suivants

Les charges liées à l'informatique (compte 120.315.1) sont plus élevées que prévu dues à un changement d'ordinateur et à l'achat d'un écran. Les frais facturés par Ofisa Informatique représentent CHF 14'000.- sur les CHF 16'449.- de ce compte.

14 Services des intérêts généraux, comptes 140.317.0 et suivants

Un changement de police d'assurance intervenu au 1^{er} janvier 2022 provoque une augmentation des charges liées. L'ancienne assurance globale auprès de la Generali a été remplacée par une nouvelle couverture auprès de la Bâloise.

21 Impôts, comptes 210 et suivants

Les revenus nets d'impôts (revenus-charges), s'élèvent à CHF 2'336'988.- contre CHF 1'711'509.- l'année précédente, soit une augmentation de CHF 625'479.-.

D'une manière générale, les impôts sur les personnes physiques et morales (revenu, fortune, source, bénéfice) sont en augmentation par rapport à l'exercice 2021 (+CHF134'500), ceci est notamment dû à l'augmentation de l'impôt communal en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. L'impôt foncier, dont le taux a également été augmenté dès le 1^{er} janvier 2022, est dans la ligne de ce qui été prévu au budget et en augmentation de CHF 24'900.- par rapport à l'exercice 2021.

Suite à différentes opérations immobilières intervenues fin 2021 et courant 2022, les impôts conjoncturels (extraordinaires) sont en nette hausse. Les droits de mutations perçus s'élèvent à CHF 517'300.- en 2022 contre CHF 25'800.- (+ CHF491'500) et les impôts sur les gains immobiliers sont en augmentation de CHF 52'000.-. Pour rappel, les impôts conjoncturels ont une influence sur la contribution due par la Commune à la prévoyance sociale cantonale. Environ la moitié de ceux-ci doivent être retournés dans ce cadre. (voir compte « 720.351.5 Participation à des charges cantonales » en augmentation de CHF 240'000).

22 Service financier, comptes 220 et suivants

Les charges péréquatives nettes s'élèvent à CHF 422'198.-, soit une augmentation de CHF 19'400.- par rapport à 2021. Cette hausse est relativement contenue et dépend de la situation de l'ensemble des Communes du Canton.

Les subventions pour deux-roues électriques se sont élevées à CHF 2'000.-, soit quatre demandes à CHF 500.-.

L'attribution au fonds de réserve (CHF 45'576) correspondant au montant de la redevance SEFA après déduction des subventions effectivement versées.

23 Amortissements et réserves non-ventilés, comptes 230 et suivants

Les amortissements ont été répartis dans les catégories de comptes liés aux préavis (bâtiments, terrains, etc.) et ne figurent plus sous cette rubrique.

Le compte « 230.439.0 Autres recettes » (CHF 5'378.09) correspond à l'annulation de provisions passées en 2019 et n'ayant plus lieu d'être.

31 Terrains, camping et plage, comptes 310 et suivants

Les frais d'entretien des terrains, camping et plage n'ont pas été aussi élevés que prévus au budget et ont été en partie reportés sur 2023.

Les encaissements liés à l'horodateur du parking de la grande salle sont en légère augmentation par rapport aux années précédentes (CHF 13'929.75). Pour rappel, les ventes de macarons sont comptabilisées dans les comptes relatifs aux routes.

32 Forêts, comptes 320.314.6 et suivants

Les entretiens des forêts ont été plus conséquents que prévus suite à différents travaux indispensables à la sécurité des promeneurs effectués à la plage ainsi que le long du chemin Creux. Ces travaux ont bénéficié d'une participation de Vaud Rando pour CHF 3'523.-, voir compte 310.436.0.

350 Maison de la gare « La Lézardière »

Une subvention relative à l'installation récente de la pompe à chaleur a été touchée pour CHF 5'000.- (compte 350.436.0).

353 Bâtiment administratif et grande école

Le compte « 353.311.3 Achat de mobilier et équipements » présente un léger dépassement (+CHF 2'591) suite au renouvellement du mobilier de la salle de municipalité.

Le compte « 353.314.1 Entretien bâtiment et fontaine » contient les frais liés à la réfection complète des peintures du bureau de greffe ainsi que des archives suite à un sinistre survenu en 2021 (CHF 5'800). Ces travaux ont partiellement été pris en charge par notre assurance (voir compte 353.436.3 pour CHF 4'600). Des travaux d'isolation et de rafraîchissement de la salle de municipalité ont également été lancés fin 2022 et se termineront début 2023 (isolation, peintures, sols). Une première étape liée au début des travaux a été payé en 2022 pour CHF 8'000.-.

L'appartement du 1^{er} étage (en dessus de l'ancienne salle de classe) est toujours loué pour CHF 1'150.- / mois sur 12 mois.

354 Café restaurant de la gare

Dans le cadre des travaux effectués par les locataires, la commune a pris en charge le remplacement complet du carrelage pour CHF 28'000.- conformément à ce qui a été prévu au budget.

355 Grande salle de la gare

Les locations sont en augmentations par rapport à l'exercice 2021 (+CHF 31'000).

358 Petite école (Grand-Rue 10)

Un changement de locataire (app. rez) est intervenu à la fin de l'été et a nécessité des travaux d'entretien pour CHF 9'700.- (peinture et carrelage). Suite à cela, le loyer a été augmenté de CHF 100.- / mois. De plus, le changement des portes de cuisine défectueuses des trois appartements a été effectué en début d'année pour CHF 9'800.

La méthode de décompte des frais à la charge des locataires a été adaptée en cours d'année sur proposition de la gérance et avec l'accord des locataires. Ce changement a provoqué la comptabilisation sur l'exercice 2022 des écritures cumulées de 2018 à 2022 relatives aux frais de chauffage, soit CHF 9'958.- de charges et CHF 17'200.- d'acomptes sur frais versés par les locataires. Ces deux points représentent une charge et un produit extraordinaire. Dorénavant les locataires paient un forfait par appartement qui sera comptabilisé comme revenu dans les comptes communaux.

42 Service de l'urbanisme, comptes 420 et suivants

Le compte « 420.318.5 Honoraires, avocats, expertises » présente un dépassement de CHF 22'270.- par rapport au budget. Ce compte contient notamment les charges suivantes : honoraires avocats : CHF 12'452.- / service technique : CHF 16'000.- / expertise gde salle : CHF 10'300.- / étude circulation place : CHF 12'200.-.

Une partie des frais du service technique sont refacturés et comptabilisés au compte 420.431.0 pour CHF 11'390.- en 2022.

43 Routes, comptes 430 et suivants

Les frais d'entretien prévus n'ont pas été réalisés sur 2022 et ont été reportés.

Les ventes de macaron et de cartes journalières pour le stationnement sont en baisse par rapport à 2021.

45 Ordures ménagères et décharge, comptes 450 et suivants

Les frais d'enlèvements et d'évacuation des ordures sont en augmentations par rapport à l'exercice précédent. Les taxes facturées (base 2021) ne couvrant pas entièrement les coûts effectifs de l'année 2022, le fonds de réserve a été utilisé afin d'équilibrer les comptes.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration, comptes 460 et suivants

Les frais effectifs de gestion du réseau d'égouts et de l'épuration sont stables par rapport à l'exercice précédent pour un total de CHF 141'371.-.

51 Enseignement primaire et 52 Enseignement secondaire

Les participations sont facturées selon le nombre d'enfants scolarisés.

60 Police, comptes 600 et suivants

Le produit des contraventions est en baisse pour un total de CHF 6'920.-. Le contractuel avec la commune d'Aubonne n'a malheureusement pas pu être davantage sollicité comme anticipé.

72 Prévoyance sociale cantonale

La participation aux charges sociales cantonales est en augmentation (+CHF 241'000) suite à la perception des impôts conjoncturels cités plus haut.

26. CONCLUSIONS DU SYNDIC

Nous avons terminé l'exercice 2022 avec un excédent de revenus du principalement à des rentrées conjoncturelles.

Comme on peut le constater à la lecture du présent rapport, l'année a été riche en projets, en événements et en expériences nouvelles.

Le secrétariat municipal, pierre angulaire du fonctionnement de notre administration, a été réorganisé après une période tourmentée de début de législature, et on peut se féliciter d'avoir une équipe de collaboratrices et collaborateurs soudée et engagée.

La Municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal, ainsi que toutes les citoyennes et citoyens qui se sont engagés de près ou de loin pour le développement harmonieux de notre commune.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des Comptes et du Rapport de Gestion 2022, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

DECISIONS

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal n° 2/2023,
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que cet objet figure à l'ordre du jour,

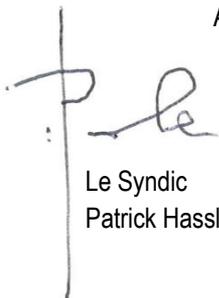
DECIDE

1. d'accepter les comptes de l'exercice 2022 avec un excédent de revenus de CHF 423'930.28
2. d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis n° 2/2023 délibéré et adopté en séance de Municipalité le 1^{er} mai 2023, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 12 juin 2023.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Patrick Hassler




La Secrétaire
Donatella Orzan

Annexe : Bilan et comptes 2022 faisant partie intégrante du présent préavis



Commune d'Allaman

Comptes 2022

Préavis Municipal n° 2/2023



Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	473'894.55	15'135.00	489'316.05	12'500.00	531'154.99	21'218.20
10	Autorités	127'576.07	2'372.80	147'200.00	2'000.00	179'638.58	1'664.60
101	Conseil communal	20'703.64		20'700.00		21'580.80	
101.300.1	Rétribution des autorités	18'747.55		15'000.00		18'949.10	
101.306.1	Indemnisation et remboursement de frais	30.79		3'200.00		564.55	
101.317.0	Frais de réceptions et manifestations	1'925.30		2'500.00		2'067.15	
102	Municipalité	106'872.43	2'372.80	126'500.00	2'000.00	158'057.78	1'664.60
102.300.1	Rétribution des autorités	93'016.20		107'000.00		132'812.85	
102.303.0	Assurances sociales	7'120.23		12'000.00		13'759.28	
102.306.1	Indemnisation et remboursements de frais	3'434.50		3'500.00		4'352.95	
102.317.0	Frais de réceptions et manifestations	3'301.50		4'000.00		7'132.70	
102.439.0	Recettes diverses		2'372.80		2'000.00		1'664.60
11	Administration	226'981.41	6'195.00	223'600.00	7'500.00	251'351.76	15'723.90
110.301.1	Traitement du personnel	114'783.05		115'000.00		144'343.10	
110.303.0	Assurances sociales	11'097.04		10'500.00		14'781.64	
110.304.0	Contributions à la caisse de pension	18'460.24		15'000.00		22'137.90	
110.305.0	Assurances maladie et accidents	2'741.94		3'000.00		5'579.76	
110.306.9	Indemnisation et remboursements de frais	600.00		600.00		600.00	
110.318.0	Honoraires et prestations de service	26'150.20		25'000.00		10'398.58	
110.318.1	Ports, taxes téléphoniques, frais c.c.p	5'148.94		6'500.00		5'510.78	
110.318.5	Honoraires, mandat boursier	48'000.00		48'000.00		48'000.00	
110.431.2	Emoluments administratifs		6'195.00		7'000.00		5'049.00
110.439.2	Recettes diverses				500.00		10'674.90
12	Service de l'économat	35'360.74		29'000.00		28'716.60	
120.310.1	Imprimés et fournitures de bureau	10'689.69		10'000.00		7'539.40	
120.310.2	Documentation, journaux, reliure, annonces	1'604.30		1'500.00		1'853.50	
120.311.1	Achats mobilier et machines de bureau	6'617.10		5'000.00		3'335.50	
120.315.1	Informatique / Service de l'économat	16'449.65		12'500.00		15'988.20	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
14	Service des intérêts généraux	42'763.33	4'167.20	41'900.00	2'500.00	35'685.45	3'329.70
140.317.0	Frais de réceptions et manifestations	14'475.13		15'000.00		9'470.20	
140.318.6	Assurances RC, patrimoine	8'709.50		6'500.00		6'283.70	
140.319.0	Cotisations	15'333.75		16'000.00		16'454.30	
140.351.0	Part à des charges cantonales	4'244.95		4'400.00		3'477.25	
140.431.0	Emoluments administratifs		3'805.00		2'500.00		3'329.70
140.436.2	Remboursement de tiers - Frais de poursuite		362.20				
15	Affaires culturelles, loisirs	2'540.00	400.00	5'000.00	500.00	3'497.35	500.00
150.365.0	Aides et dons	720.00		2'500.00		1'447.35	
150.365.1	Aides à la jeunesse: culturelles et sportives	1'820.00		2'500.00		2'050.00	
150.480.0	Prélèvements sur les fonds de réserve		400.00		500.00		500.00
16	Tourisme	2'000.00	2'000.00				
160.319.0	Rétrocession taxe de séjour	2'000.00					
160.441.3	Part à la taxe cantonale de séjour		2'000.00				
18	Transports publics	36'673.00		42'616.05		32'265.25	
180.351.7	Part. aux déficits lignes de transports	36'673.00		42'616.05		32'265.25	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
2	FINANCES	558'144.00	2'516'258.13	581'100.00	1'952'200.00	595'805.04	1'896'061.89
20	Comptabilité gén, caisse, cont	2'457.00	1'795.00	1'100.00	200.00	7'187.58	855.45
200.318.3	Frais bancaires	998.35		100.00		5'594.36	
200.318.4	Frais contentieux, poursuites	1'458.65		1'000.00		1'593.22	
200.422.1	Intérêts de retard, remboursements frais		1'795.00		200.00		855.45
21	Impôts	42'772.00	2'379'760.48	34'000.00	1'830'500.00	25'812.52	1'737'321.11
210.318.1	Intérêts compensatoires	120.42		1'000.00		193.54	
210.318.7	Frais de perception des impôts	12'339.77		12'000.00		12'728.52	
210.319.1	Dégrèvement des impôts étrangers	899.90		1'000.00		916.92	
210.330.0	Défalcations impôts	22'469.91		20'000.00		11'973.54	
210.380.0	Attribution fonds réserve dtx	6'942.00					
210.400.1	Impôts sur le revenu, prestations en capital		983'604.59		1'100'000.00		946'912.31
210.400.2	Impôts sur la fortune		213'334.42		200'000.00		183'629.47
210.400.3	Impôts à la source		70'206.69		50'000.00		43'367.31
210.401.1	Impôts s/bénéfice net des personnes morales		119'763.93		80'000.00		78'490.96
210.401.2	Impôts s/capital des personnes morales		3'550.70		5'000.00		6'883.00
210.401.3	Impôts compl. s/immeubles des pers. Morales		10'918.40		32'000.00		23'465.00
210.402.0	Impôts fonciers		268'600.10		265'000.00		243'654.85
210.404.0	Droits de mutations		517'345.15		1'000.00		25'826.55
210.405.0	Impôts sur les successions et donations		4'810.10		1'000.00		46'126.70
210.406.1	Impôts sur les chiens		2'525.00		2'500.00		2'675.00
210.409.0	Impôts récupérés après défalcation		522.39				1'194.15
210.410.1	Impôts sur le tabac et l'alcool		53'777.25		43'000.00		50'438.55
210.421.1	Intérêts de retard		12'311.26		10'000.00		15'582.51
210.441.1	Part à des recettes cantonales: gains immobiliers		52'517.55		1'000.00		
210.441.2	Impôts sur les frontaliers		65'972.95		40'000.00		59'074.75
210.480.0	Prélèvement fonds de réserve débiteurs douteux						10'000.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
22	Service financier	512'915.00	129'324.56	546'000.00	121'500.00	522'937.80	128'973.94
220.351.0	Péréquation compte de sortie	465'339.00		491'000.00		467'976.00	
220.365.7	Subvention pour deux-roues électriques	2'000.00		1'000.00		5'000.00	
220.365.71	Subvention installations photovoltaïques			1'000.00		3'000.00	
220.381.0	Attribution fond réserve économie énergie	45'576.00		53'000.00		46'961.80	
220.411.2	Redevance de la SEFA		47'576.00		55'000.00		54'961.80
220.422.1	Revenus des capitaux du patrimoine financier		3.25		1'500.00		300.14
220.422.2	Intérêts, dividendes, placements moyen/long terme		8'604.31		10'000.00		8'475.00
220.451.0	Péréquation compte d'entrée		73'141.00		55'000.00		65'237.00
23	Amortissements et réserves non-ventilés		5'378.09			39'867.14	28'911.39
230.330.1	Amortissement des créances et débiteurs					10'955.75	
230.380.0	Attribution fonds de réserve					28'911.39	
230.439.0	Autres recettes		5'378.09				28'911.39

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
3	DOMAINES ET BATIMENTS	395'314.45	482'629.60	439'475.00	444'425.00	365'252.96	430'579.65
31	Terrain	65'923.59	99'857.15	87'675.00	98'105.00	77'688.65	89'608.16
310.312.3	Eau, électricité (plage et camping)	3'894.55		3'500.00		3'916.20	
310.314.7	Entretien des terrains, camping, plage	5'849.65		30'000.00		20'319.45	
310.316.0	Redevances annuelles	293.00		350.00		253.00	
310.322.0	Intérêts dette moyenne et long terme / Terrain	2'086.39					
310.331.0	Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	53'800.00		53'825.00		53'200.00	
310.427.0	Locations places de parc (macarons)				6'000.00		7'071.76
310.427.1	Encaissements parking et horodateur		13'929.75		9'000.00		
310.427.2	Location des terrains, caravannes		19'380.00		19'380.00		19'380.00
310.427.3	Locations places de port		8'280.00		9'000.00		8'280.00
310.435.1	Vente d'énergie		944.40		900.00		716.40
310.436.0	Remboursement de tiers		3'523.00				960.00
310.480.0	Prélèvement sur les fonds de réserve		53'800.00		53'825.00		53'200.00
32	Forêts	19'122.90	775.00	15'000.00		6'434.30	
320.314.6	Entretien des forêts	19'122.90		15'000.00		6'434.30	
320.435.5	Vente bois		775.00				
33	Vignes	8'534.40	7'485.25	9'000.00	5'000.00	7'092.70	4'132.60
330.314.6	Frais d'exploitation et d'entretien	8'534.40		9'000.00		7'092.70	
330.435.5	Ventes de la récolte de vin		7'485.25		5'000.00		4'132.60
35	Bâtiments communaux	301'733.56	374'512.20	327'800.00	341'320.00	274'037.31	336'838.89
350	Maison de la Gare	21'199.06	34'897.30	25'000.00	28'700.00	23'168.42	28'700.00
350.314.1	Entretien du bâtiment	899.75		5'000.00		2'908.45	
350.318.0	Prestations de services, honoraires	624.80				468.60	
350.318.6	Assurances de la Lézardière	216.55		300.00		229.30	
350.322.0	Intérêts dette moyenne et long terme	2'757.96		3'000.00		2'862.07	
350.330.0	Amortissements obligatoires du patrimoine financier	16'700.00		16'700.00		16'700.00	
350.423.1	Location de la Lézardière		12'000.00		12'000.00		12'000.00
350.436.0	Remboursement de tiers		5'000.00				
350.436.3	Remboursement de dommages		1'197.30				
350.480.0	Prélèvement sur les fonds de réserve		16'700.00		16'700.00		16'700.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
351	Bâtiment de l'Eglise	11'886.45	1'672.00	16'000.00	8'000.00	16'211.10	4'572.00
351.312.3	Eau, électricité, chauffage	3'279.75		2'000.00		1'678.25	
351.314.1	Entretien du bâtiment			5'000.00		6'319.85	
351.315.6	Entretien équipement: orgue, horloge	634.70		1'000.00		241.00	
351.331.0	Amortissements obligatoires du patrimoine admin.	7'972.00		8'000.00		7'972.00	
351.480.0	Prélèvement sur les fonds de réserve		1'672.00		8'000.00		4'572.00
352	Salle Communale "Du Four"	4'241.11	250.00	6'100.00	100.00	3'088.45	350.00
352.312.3	Eau, électricité, chauffage	2'115.40		3'300.00		2'176.75	
352.314.1	Entretien du bâtiment	1'854.61		2'000.00		624.65	
352.315.3	Entretien du mobilier et équipements (depuis 2020)			500.00			
352.318.5	Assurances choses 2019-2020	271.10		300.00		287.05	
352.427.1	Locations diverses		250.00		100.00		350.00
353	Bâtiment administratif et grande école	45'838.98	27'150.00	53'250.00	22'550.00	34'691.30	21'400.00
353.311.3	Achats de mobilier et équipements	12'590.80		10'000.00		3'892.20	
353.312.3	Eau, électricité, chauffage, ramonage	6'452.78		10'000.00		11'413.60	
353.313.3	Achats de produits de nettoyage	16.15		1'000.00		507.95	
353.314.1	Entretien des bâtiments et fontaines	15'326.90		20'000.00		4'828.20	
353.315.3	Entretien du mobilier et équipements	2'051.75		3'000.00		4'694.00	
353.318.5	Assurances choses, honoraires	650.60		500.00		605.35	
353.331.0	Amortissements obligatoires du patrimoine admin.	8'750.00		8'750.00		8'750.00	
353.427.1	Locations appartements		13'800.00		13'800.00		12'650.00
353.436.3	Frais facturés à des tiers		4'600.00				
353.480.0	Prélèvement sur les fonds de réserve		8'750.00		8'750.00		8'750.00
354	Café restaurant de la Gare	45'478.85	64'520.00	54'100.00	63'720.00	29'909.25	62'020.00
354.312.3	Eau, électricité, chauffage, ramonage	5'737.00		4'000.00		8'000.45	
354.314.1	Entretien du bâtiment	36'113.05		45'000.00		19'314.40	
354.315.3	Entretien du mobilier et équipements			2'500.00			
354.318.0	Prestations de services, honoraires	3'628.80		2'600.00		2'594.40	
354.423.1	Location du café/restaurant de la gare		36'600.00		36'000.00		33'500.00
354.423.2	Location appartements, garages		27'920.00		27'720.00		27'720.00
354.436.3	Remboursement de dommages						800.00

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
355	Grande Salle de la Gare	107'567.60	132'624.00	123'000.00	124'500.00	130'654.28	126'046.89
355.311.3	Achats de mobilier et équipements	3'534.00		10'000.00		1'127.00	
355.312.3	Eau, électricité, chauffage, eau chaude	19'631.80		18'000.00		13'321.60	
355.313.3	Achats de produits de nettoyage			500.00			
355.314.1	Entretien du bâtiment	3'758.75		10'000.00		11'085.63	
355.315.3	Entretien du mobilier et équipements	463.70		2'000.00		1'666.70	
355.318.6	Primes d'assurances, RC, incendie bâtiment	9'179.35		8'000.00		7'856.60	
355.330.0	Amortissements obligatoires du patrimoine financier	61'000.00		64'500.00		85'596.75	
355.390.0	Imputation internes salaires	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
355.423.1	Locations de la Grande Salle		71'624.00		60'000.00		40'450.14
355.480.0	Prélèvement sur les fonds de réserve		61'000.00		64'500.00		85'596.75
356	Bâtiment anc. F. Terry	166.85	1'847.10	500.00	1'200.00	647.10	1'200.00
356.312.3	Entretien du bâtiment	166.85		500.00		647.10	
356.423.1	Locations diverses		1'847.10		1'200.00		1'200.00
357	Maison "Chantemuid" Au Village	5'222.55	34'081.80	8'800.00	31'200.00	4'233.05	31'200.00
357.314.1	Entretien du bâtiment	3'381.80		5'000.00		2'369.40	
357.315.3	Entretien du mobilier, équipements			2'000.00			
357.318.0	Prestations de services, honoraires	1'451.80		1'400.00		1'451.80	
357.318.6	Assurances de la maison "Chantemuid"	388.95		400.00		411.85	
357.423.1	Location de la maison "Chantemuid"		31'200.00		31'200.00		31'200.00
357.436.3	Remboursement de tiers		2'881.80				
358	Petite Ecole	57'752.61	77'470.00	39'050.00	61'350.00	30'245.91	61'350.00
358.312.3	Eau, électricité, chauffage, eau chaude	12'113.45		1'000.00		888.75	
358.314.1	Entretien du bâtiment	21'236.05		15'000.00		159.65	
358.318.0	Prestations de services, honoraires	4'098.70		2'800.00		2'620.65	
358.318.6	Assurances	687.25		700.00		727.70	
358.322.0	Intérêts dette moyenne et long terme	16'867.16		16'800.00		23'099.16	
358.330.0	Amortissements obligatoires du patrimoine financier	750.00		750.00		750.00	
358.390.0	Imputation interne salaires	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
358.423.0	Location appartements		76'720.00		60'600.00		60'600.00
358.480.0	Prélèvement sur les fonds de réserve		750.00		750.00		750.00
359	Refuge intercommunal	2'379.50		2'000.00		1'188.45	
359.311.3	Achats de mobilier et équipements (déficit refuge)	2'379.50		2'000.00		1'188.45	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
4	TRAVAUX	502'329.04	338'157.54	552'750.00	358'750.00	519'714.40	416'923.55
42	Service de l'urbanisme	58'724.40	11'390.40	38'000.00	10'000.00	44'715.36	88'475.40
420.318.0	Avis d'enquête des constructions, annonces	1'454.50		3'000.00		881.25	
420.318.5	Honoraires, avocats, expertises	57'269.90		35'000.00		43'834.11	
420.431.0	Emoluments administratifs, permis de construire		11'390.40		10'000.00		88'475.40
43	Routes	178'966.65	96'955.90	215'000.00	95'500.00	199'172.89	97'675.00
430.301.1	Part du traitement du personnel communal	102'888.80		108'000.00		100'501.60	
430.303.0	Assurances sociales	8'543.78		10'800.00		9'225.30	
430.304.0	Contribution à la caisse de pension	12'589.46		12'400.00		12'460.80	
430.305.0	Assurances maladies et accidents	3'399.81		3'300.00		1'815.96	
430.309.0	Frais de formation			500.00		150.00	
430.311.4	Achats de matériel pour la voirie	2'757.25		3'000.00		4'461.95	
430.311.5	Achats de machines et véhicules			1'500.00			
430.312.3	Électricité éclairage public	9'930.10		10'000.00		8'711.33	
430.313.5	Achats de produits et d'outillage	347.00		500.00		443.60	
430.313.6	Autres fournitures, marchandises, véhicules, essence	2'958.15		2'500.00		2'364.65	
430.314.2	Entretien des routes	6'254.85		40'000.00		36'488.10	
430.314.3	Entretien et signalisation	18'397.35		15'000.00		16'115.20	
430.315.4	Entretien machines et matériel d'exploitation	9'270.80		6'000.00		5'025.00	
430.319.2	Assurances, taxe véhicules	1'629.30		1'500.00		1'409.40	
430.434.2	Taxe de stationnement (macaron)		6'905.00				8'710.00
430.436.3	Frais facturés à des tiers		4'050.90		500.00		2'965.00
430.480.0	Prélèvement sur fonds de réserve		52'000.00		55'000.00		52'000.00
430.490.0	Imputations internes salaires		34'000.00		40'000.00		34'000.00
44	Parcs, promenades, cimetières	35'357.25	530.50	46'500.00		52'664.90	7'611.90
440.312.3	Eau, électricité	2'488.20		3'500.00		3'287.10	
440.314.5	Entretien parcs, zones loisirs, cimetière	10'869.05		15'000.00		27'377.80	
440.390.0	Imputations internes salaires	22'000.00		28'000.00		22'000.00	
440.436.3	Remboursements de dommages		530.50				7'611.90

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
45	Ordures ménagères et décharge	49'389.45	49'389.45	49'700.00	49'700.00	43'881.15	43'881.15
450.313.3	Achat fournitures et matériels, entretien Ecopoints	624.35		3'000.00		710.80	
450.318.8	Enlèvement ordures, verre, déchets carnés	42'065.10		40'000.00		36'470.35	
450.331.0	Amortissements obligatoires	6'700.00		6'700.00		6'700.00	
450.434.2	Taxes déchets		23'332.50		39'200.00		24'026.30
450.436.2	Remboursement de tiers		18'142.20		10'000.00		18'813.85
450.436.3	Frais facturés à des tiers				500.00		
450.481.0	Prélèvement sur fonds de réserve		7'914.75				1'041.00
46	Réseaux d'égouts, d'épuration	179'891.29	179'891.29	203'550.00	203'550.00	179'280.10	179'280.10
460.301.1	Part du traitement du personnel AIEE	7'320.38		26'000.00		7'876.49	
460.311.4	Achats matériel d'exploitation	7'985.38		12'000.00		6'189.45	
460.311.5	Achats de machines			500.00			
460.312.3	Eau, électricité	8'528.55		10'000.00		9'048.30	
460.314.4	Entretien collecteurs et station d'épuration	31'906.87		50'000.00		39'113.12	
460.315.4	Entretien machines et matériel	3'757.20		10'000.00		1'904.78	
460.316.2	Frais divers, servitudes	59.01		400.00		40.00	
460.318.2	Télécommunications	840.69		1'500.00		835.28	
460.318.6	Assurances incendie bâtiment no 278	5'977.75		5'500.00		5'426.30	
460.318.8	Enlèvement des boues	23'637.44		35'000.00		27'263.93	
460.319.0	TVA réduction de l'impôt préalable			1'200.00			
460.319.1	Impôts et taxes	5'558.00		4'000.00		4'461.00	
460.331.1	Amortissement patrimoine administratif	45'800.00		47'450.00		45'800.00	
460.381.0	Attribution au fonds de réserve	38'520.02				31'321.45	
460.434.2	Taxes annuelles		158'791.29		185'000.00		179'280.10
460.480.0	Prélevement sur fonds de réserve		21'100.00		18'550.00		

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	210'217.45		220'600.00		219'382.90	
51	Enseignement primaire	114'521.10		144'700.00		141'116.44	
510.352.2	Participation versée au groupement scolaire	114'521.10		144'700.00		141'116.44	
52	Enseignement secondaire	90'411.40		69'200.00		73'531.66	
520.352.2	Participation versée à la commune d'Aubonne	90'411.40		69'200.00		73'531.66	
54	Enseignement ménager	1'263.10		700.00			
540.351.2	Participation au coût de l'Office d'orientation profess.	1'263.10		700.00			
58	Temples et cultes	4'021.85		6'000.00		4'734.80	
580.301.1	Traitements organistes et marguillier	560.00		2'000.00		660.00	
580.317.0	Frais de réceptions: Noël, paroisse	1'379.30		1'500.00		1'688.85	
580.365.2	Participation versée à la Paroisse catholique	2'082.55		2'500.00		2'385.95	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
6	POLICE	99'403.10	6'920.00	109'450.00	19'000.00	96'387.20	21'971.70
60	Administration	71'344.00	6'920.00	78'500.00	14'000.00	72'815.00	11'740.00
600.318.5	Honoraires, expertises	1'560.00		1'500.00		1'580.00	
600.351.0	Police 2000	66'344.00		71'000.00		67'315.00	
600.352.0	Contractuel avec la commune d'Aubonne	3'440.00		6'000.00		3'920.00	
600.437.0	Produit des amendes d'ordre		6'920.00		14'000.00		11'640.00
600.437.1	Ordonnances pénales						100.00
64	Service des inhumations	874.75		2'500.00			
640.318.8	Frais de décès et inhumations	874.75		2'500.00			
65	Défenses contre l'incendie	16'169.50		16'000.00	5'000.00	11'585.50	10'231.70
650.352.1	Participation au centre de secours incendie	16'169.50		16'000.00		11'585.50	
650.481.0	Prélèvement au fonds de réserve				5'000.00		10'231.70
66	Protection civile	11'014.85		12'450.00		11'986.70	
660.312.3	Eau, électricité	1'398.85		1'500.00		1'723.15	
660.314.1	Entretien de l'abri	803.00		1'000.00		1'221.45	
660.318.1	Ports, taxes téléphoniques	303.00		350.00		303.40	
660.352.1	ORPC Morges	8'510.00		9'600.00		8'738.70	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
7	SECURITE SOCIALE	695'867.40		525'000.00		431'843.35	140.35
71	Service social	50'618.15		65'000.00		26'970.60	140.35
710.352.0	Contribution ARASMAC	50'618.15		65'000.00		26'970.60	
710.465.1	Participation Organisme médico-social						140.35
72	Prévoyance sociale cantonale	645'249.25		460'000.00		404'872.75	
720.351.5	Participation à des charges cantonales	645'249.25		460'000.00		404'872.75	

Comptes par ordre administratif

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
	<i>Total</i>	2'935'169.99	3'359'100.27	2'917'691.05	2'786'875.00	2'759'540.84	2'786'895.34
	<i>Excédent</i>		423'930.28	130'816.05			27'354.50

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9	BILAN	7'557'165.38	7'557'165.38	7'179'239.41	7'179'239.41		
91	ACTIF	7'557'165.38		7'179'239.41			
910	DISPONIBILITES	1'103'219.78		665'299.44			
9100	Caisse	1'044.60		833.90			
9100.0	Caisse	1'044.60		833.90			
9101	Compte de chèque postaux	712'292.93		522'875.93			
9101.0	Postfinance	712'292.93		522'875.93			
9102	Banques	389'882.25		141'589.61			
9102.0	BCV cpte courant C0732.21.80	264'353.53		79'108.79			
9102.1	Caisse Epargne Aubonne C/c	6'079.30		6'103.30			
9102.2	BCV C0 5493.33.39 horodateurs	19'594.85		6'448.45			
9103.0	Raiffeisen c/c 244721648 (anc. 16579.56)	99'854.57		49'929.07			
911	DEBITEURS	747'865.45		634'008.47			
9112	Impôts à encaisser	729'160.17		618'337.78			
9112.0	Office d'impôts	669'387.11		531'835.83			
9112.3	Office d'impôts: Impôt anticipé supputé	59'773.06		86'501.95			
9115	Débiteurs	12'779.50		9'669.70			
9115.0	Débiteurs	12'779.50		9'669.70			
9119	Autres créances	5'925.78		6'000.99			
9119.0	Décompte TVA	2'952.53		2'938.88			
9119.4	Impôt anticipé à récupérer	2'973.25		3'062.11			
912	PLACEMENTS PATRIMOINE FINANC.	3'397'353.12		3'475'691.41			
9120	Titres & placements	558'936.56		558'824.85			
9120.0	Titres	13'701.00		13'701.00			
9120.5	BCV Placement Fonds Frédéric Maurice	28'087.70		28'088.55			
9120.6	SEFA Aubonne	179'600.00		179'600.00			
9120.7	Raiffeisen, 1 part sociale no 2525	200.00		200.00			
9120.8	Raiffesen, cpte sociétaire no 16579.49	337'347.86		337'235.30			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9123	Terrains & bâtiments	2'838'416.56		2'916'866.56			
9123.0	Propriété de la Gare	264'900.00		264'900.00			
9123.1	Vigne, propriété de la Commune	1.00		1.00			
9123.11	P05/2019: Travaux entretiens extérieurs Gde Salle et agrandissement	487'413.40		548'413.40			
9123.12	P02/2021: Installation nouvelle chaufferie à la Lézardière	38'905.60		43'705.60			
9123.2	Bâtiment F. Terry, parcelle no 82	1.00		1.00			
9123.3	Maison "Chantemuid" - Au Village	408'466.10		408'466.10			
9123.4	Transformation Petite Ecole	1'323'566.11		1'323'566.11			
9123.7	P01/2017: Finition façade Est bâtiment "Petite Ecole"	18'390.00		19'140.00			
9123.8	P04/2017: Parcelle No 370 Maison de la Gare	296'773.35		308'673.35			
913	ACTIFS TRANSITOIRES	341'786.89		381'073.50			
9139	Actifs transitoires	341'786.89		381'073.50			
9139.0	Actifs transitoires	341'786.89		381'073.50			
914	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	1'958'648.44		2'014'874.89			
9141	Ouvrages génie civil	1'538'425.92		1'577'930.37			
9141.0	Ouvrage génie civil: installation épuration	1.00		1.00			
9141.1	P07/2007: Canalisation EU route Suisse	1.00		1.00			
9141.13	P03/2018 Aménagement de l'Entrée Nord du Village	424'503.94		478'303.94			
9141.14	P09/2020 - Pose d'une fosse de pompage sur le collecteur d'eaux usées à la Route de la Plage	45'917.36		51'717.36			
9141.2	P08/2011: Désodorisation STEP	1.00		1.00			
9141.3	Plan directeur et urbanisme	478'132.30		478'132.30			
9141.31	PGA - Plan Général d'Affectation P8/2020	34'233.80		34'233.80			
9141.4	P04/2018: Remplacement collecteurs Petite Rue	172'700.22		197'400.22			
9141.5	PGEE: Réseau d'évacuation des eaux	1.00		1.00			
9141.6	P05/2020: Réfection canalisations sur la Parcelle No 30 - entrée Nord du village d'Allaman	121'732.90		137'032.90			
9141.7	Port de la Pêcherie	1.00		1.00			
9141.71	P01/2022: Remise à neuf ponton Port à sec	66'795.55					
9141.8	ECP - Eaux claires parasites	1.00		1.00			
9141.9	Installation de points de collecte	194'403.85		201'103.85			

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021		actifs	passifs
		actifs	passifs	actifs	passifs		
9143	Bâtiments & constructions	420'219.52		436'941.52			
9143.0	Bâtiments et terrains	1.00		1.00			
9143.2	P03/2014: Travaux église extérieurs	46'814.46		48'486.46			
9143.3	P05/2014: Réfection bâtiment commune	64'533.10		67'133.10			
9143.4	P04/2014: Travaux bâtiment administratif, petite école	152'561.34		158'711.34			
9143.5	P10/2012: Pose compteurs	1.00		1.00			
9143.6	P03/2016: Parvis de l'église	156'308.62		162'608.62			
9145	Forêts	1.00		1.00			
9145.0	Fôrets	1.00		1.00			
9146	Mobilier, machines	1.00		1.00			
9146.0	Mobilier, machine, véhicules à moteur	1.00		1.00			
9149	Autres biens	1.00		1.00			
9149.0	Autres biens: terrain "sur le Signal"	1.00		1.00			
916	SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	1.00		1.00			
9162	Associations de communes	1.00		1.00			
9162.0	P09/21012: Refuge forestier intercommunal	1.00		1.00			
917	Autres dépenses à amortir	8'290.70		8'290.70			
9170	Autres dépenses à amortir	8'290.70		8'290.70			
9170.1	PPA La Pêcherie	8'290.70		8'290.70			
92	PASSIF		7'557'165.38		7'179'239.41		
920	ENGAGEMENTS COURANTS		44'983.01		105'528.12		
9200	Créanciers		44'983.01		105'528.12		
9200.0	Créanciers		43'483.01		85'811.72		
9206.1	C/C Caisse AVS				17'992.65		
9206.3	Paiement des salaires				223.75		
9209.3	Dépôts cartes supplémentaires Ecopoints		250.00		250.00		
9209.4	Cautions clés barrière du port		1'100.00		1'100.00		
9209.5	Cautions clés douches camping		150.00		150.00		
922	EMPRUNTS MOYEN & LONG TERME		1'673'260.00		1'736'420.00		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
9221	Emprunt par obligation simple		1'673'260.00		1'736'420.00		
9220.0	BCV ATF 2013/2023 1.65%		1'000'000.00		1'000'000.00		
9220.01	BCV ATF 2018/2026 1.10%		242'660.00		251'995.00		
9220.02	BCV ATC 2019/2030 0.45%		430'600.00		484'425.00		
925	PASSIFS TRANSITOIRES		332'735.74		121'986.21		
9259	Passifs transitoires		332'735.74		121'986.21		
9259.0	Passifs transitoires		69'722.74		18'491.21		
9259.1	Provision Péréquation		263'013.00		103'495.00		
928	FONDS DE RESERVE		4'858'346.86		4'991'395.59		
9280	Fonds rés. recettes affectées		1'386'867.14		1'369'447.12		
9280.2	Fons de réserve: Epuration		1'386'867.14		1'369'447.12		
9282	Fonds de réserve		3'471'479.72		3'621'948.47		
9282.01	Don de M. Frédéric Maurice		28'911.39		28'911.39		
9282.1	Fonds de réserve: Investissements futurs		1'014'867.00		1'141'567.00		
9282.3	Fonds de réserve: Bâtiments communaux		660'000.00		660'000.00		
9282.4	Fonds de réserve: Aide aux sociétés locales		35'975.93		36'375.93		
9282.5	Fonds de réserve: Travaux futurs		812'102.45		875'274.45		
9282.6	Fonds de réserve: Economie d'énergie		767'148.40		726'372.40		
9282.7	Fonds de réserve: Transformation café de la Gare		100'000.00		100'000.00		
9282.8	Fonds de réserve: déchets		532.55		8'447.30		
9282.9	Fonds de réserve: Provision débiteurs douteux		51'942.00		45'000.00		
929	CAPITAL		647'839.77		223'909.49		
9290	Capital		647'839.77		223'909.49		
9290.0	Capital		647'839.77		223'909.49		

Bilans comparés

Rubrique	Titre	Comptes 2022		Comptes 2021			
		actifs	passifs	actifs	passifs	actifs	passifs
	<i>Total</i>	7'557'165.38	7'557'165.38	7'179'239.41	7'179'239.41		
	<i>Excédent</i>						